

FAQ

La préinscription

1- Une pré inscription qu'est-ce que c'est ?

C'est une demande d'autorisation d'inscription dans un diplôme

2- Pourquoi effectuer une préinscription ?

L'accès à certains diplômes est sélectif, certaines formations n'ont qu'un nombre limité de places ou encore les diplômes que vous avez obtenus ne permettent pas un accès direct à la formation envisagée.

3- Comment savoir si j'ai une préinscription à effectuer ?

Un document récapitulatif intitulé « Modalités d'accès aux diplômes » est disponible sur le site de l'Université de Corse. Toutes les formations ouvertes à l'Université de Corse y sont répertoriées. Il est indiqué pour chacune de ces formations si une préinscription est obligatoire et/ou quelle(s) formation(s) y donne un accès direct.

4- Comment faire une préinscription ?

- Saisissez votre demande en ligne.
- Validez la saisie,
- Un document en format PDF sera généré.
- Imprimez le dossier
- Envoyez le dossier à l'adresse indiquée, accompagné des pièces justificatives demandées.
- Vous recevrez une réponse à votre demande sous environ 15 jours

ATTENTION

- **Votre dossier doit être impérativement réceptionné par la scolarité dans la semaine qui suit la date limite de saisie en ligne**
- **La pré-inscription sur Internet ne constitue pas une inscription définitive à l'Université : voir procédure « s'inscrire » en ligne**

5- Comment obtenir un login et un mot de passe ?

Lors de votre première saisie en ligne, vous renseignerez une adresse mail valide qui sera utilisée pour vous transmettre vos identifiants.

6- J'ai fait une erreur de saisie après avoir validé ma préinscription, mais avant l'envoi au centre de gestion de mon dossier imprimé. Que faire ?

Accédez à votre compte personnel par le biais des identifiants qui vous ont été envoyés par mail (login et password).

Vous avez la possibilité de modifier quelques données personnelles (sauf votre nom, prénom et date de naissance), et votre expérience professionnelle.

Pour cela vous devez cliquer sur l'onglet modification, et effectuer les changements. Afin d'actualiser les données modifiées vous devez supprimer votre ancien dossier PDF et saisir de nouveau la demande en cliquant sur « ajouter une nouvelle demande ».

Toutes les autres informations ne peuvent être modifiées en ligne. Si vous constatez une erreur dans les données non modifiables en ligne, effectuez-les directement sur le dossier papier.

7- Je n'arrive pas à confirmer ma saisie en ligne.

Cela signifie qu'il y a une erreur dans la saisie du formulaire (un champ obligatoire non renseigné ou un format de saisie non respecté). L'information erronée est précisée en rouge en haut du document. Attention, lorsqu'il y a une erreur dans votre formulaire les informations concernant vos langues se réinitialisent, pensez à saisir de nouveau les informations.

8- J'ai confirmé la saisie mais le formulaire ne s'est pas transformé en dossier PDF

La préinscription nécessite de télécharger un fichier au format PDF (Portable Document Format) et d'utiliser Adobe Acrobat Reader. Vérifier que le logiciel gratuit Adobe Acrobat Reader est installé sur votre ordinateur. Dans le cas contraire, vous devez soit installer Adobe Acrobat Reader sur votre ordinateur, soit utiliser un autre poste.

Retournez sur votre compte personnel par le biais des identifiants qui vous ont été envoyés par mail, et cliquez sur le dossier.

9- J'ai un message pour saisir ma demande via Campus France

Cela signifie que vous êtes un étudiant dont la nationalité nécessite une demande par l'intermédiaire du site Campus France. Ces demandes sont consultées en ligne sur le site Campus France par la commission pédagogique. Elles sont traitées au même titre que les demandes de préinscription effectuées par l'application de l'Université de Corse. Pour plus d'information concernant Campus France vous pouvez consulter les pages internet du site de l'Université de Corse dans la rubrique « internationale ».

10- Est-ce que je peux faire plusieurs demandes ?

Vous pouvez faire 3 vœux maximum.

11- J'ai envoyé mon dossier que va-t-il se passer ?

Les dossiers sont examinés par la commission pédagogique du diplôme concerné, une semaine après la date limite de saisie en ligne.

Dans les trois semaines suivant la date limite de saisie, un courrier vous informera de l'avis pédagogique rendu par la commission. Pour les candidats dont l'avis est favorable, le courrier précise notamment les modalités de l'inscription administrative.

12- Quels sont les différents types d'avis pédagogiques ?

- o Avis Favorable (liste principale) : votre candidature est retenue, vous pouvez procéder à votre l'inscription administrative (sous réserve de l'obtention du test de français pour les étudiants internationaux concernés)
- o Liste complémentaire : liste des étudiants dont la candidature présente un intérêt pédagogique mais qui n'a pu être retenue parmi la liste principale. Les premiers de cette liste peuvent basculer en liste principale en cas de désistements sur la liste principale.
- o Refusé : Votre candidature n'est pas retenue